



Service des Traités
J4-CD-2014.Cir.1720

Accord entre les Gouvernements des Etats du Benelux et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, officiels et/ou de service, fait à Pretoria le 22 février 2013.

11. Liste des Etats liés :

1. BELGIQUE
2. LUXEMBOURG
3. PAYS-BAS
4. AFRIQUE DU SUD

B. Liste des Notifications :

Etats liés	Date de dépôt (Art.11)	Entrée en vigueur (Art.12)
LUXEMBOURG	11 avril 2013	1 ^{er} août 2014
PAYS-BAS (pour la partie en Europe, la partie caraïbe des Pays-Bas – Bonaire, Sint Eustatius et Saba-, Aruba, Curaçao et Sint Maarten)	22 novembre 2013	1 ^{er} août 2014
AFRIQUE DU SUD	21 février 2014	1 ^{er} août 2014
BELGIQUE	3 juin 2014	1 ^{er} août 2014